



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Identification de l'acheteur

MINISTÈRE DE LA CULTURE
DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE
CONSERVATION RÉGIONALE DES MONUMENTS HISTORIQUES
SITE DE POITIERS

Ordonnateur : La directrice régionale des affaires culturelles par délégation du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 et R.2191-61 du code de la commande publique : La directrice régionale des affaires culturelles.

B – Objet du marché

Objet : **La Rochelle – Presbytère de la Cathédrale - Remplacement des menuiseries**

C – Imputation budgétaire

Exercice : 2026
BOP : 0175
Action 1 – Sous-action
EJ :

Comptable Public Assignataire des Paiements : Le directeur départemental des finances publiques de la Vienne

D – Procédure et forme du marché

MARCHE à procédure adaptée suivant l'article R.2123 du code de la commande publique

E – Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

E 1 – Titulaire

Madame/Monsieur.....

- *agissant pour mon propre compte*

- *agissant pour le compte de la société:*

domicilié à :.....

.....

Immatriculé à l' I.N.S.E.E. sous le n° :

N° d'identité d'établissement S.I.R.E.T. :

E 2 – Groupement titulaire

Cotraitant 1

Madame/Monsieur.....

- agissant pour le compte de la société:

domicilié à :.....

.....

Immatriculé à l' I.N.S.E.E. sous le n° :

N° d'identité d'établissement S.I.R.E.T. :

Cotraitant 2

Madame/Monsieur.....

- agissant pour le compte de la société:

domicilié à :.....

.....

Immatriculé à l' I.N.S.E.E. sous le n° :

N° d'identité d'établissement S.I.R.E.T. :

Cotraitant 3

Madame/Monsieur.....

- agissant pour le compte de la société:

domicilié à :.....

.....

Immatriculé à l' I.N.S.E.E. sous le n° :

N° d'identité d'établissement S.I.R.E.T. :

E 3 – Mandataire

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le **mandataire** suivant :

En cas de groupement, le mandataire du groupement est :

- conjoint
 - solidaire
- (- rayer la mention inutile-)

E 4 - Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché :

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des charges établi par l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de Charente Maritime, et ses annexes,
- Les documents établis par le titulaire et joints à son offre :
 - devis détaillé
 - mémoire technique

Le titulaire s'engage / Le mandataire engage le groupement / Les membres du groupement s'engagent (**- rayer la mention inutile-**) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

F - Prix

Les prestations seront réglées sur la base d'un prix global et forfaitaire.

Ce prix est actualisable dans les conditions prévues au cahier des clauses administratives particulières.

F1 - Montant global des prestations

Le montant global du marché est de € HT

TVA à 20 % €

Montant TTC € TTC

(en toutes lettres) :

.....

et se décompose en tranches comme suit :

Tranche	Montant HT	Montant TTC	Rabais sur TO en cas de réalisation en continuité avec tranche précédente	Montant HT avec rabais	Montant TTC avec rabais
TF : Façade A					
TO1 : Façade B					
TO2 : Façade C					
TO3 : Façade D					

En cas de groupement conjoint, les membres du groupement devront joindre en annexe un tableau de répartition des prestations, avec le montant correspondant pour chaque membre du groupement.

F2 - Montant maximal de la créance que le titulaire pourra présenter en nantissement (en toutes lettres) :

.....

.....

F3 - Cautionnement / Retenue de garantie

Le présent marché ne prévoit pas l'application d'une retenue de garantie.

F4 - Avance

Pour les tranches supérieures à 50 000 € HT, le titulaire :

- refuse de percevoir l'avance
- accepte de percevoir l'avance
(- rayer la mention inutile-)

En dessous de 50.000 € H.T. le maître d'ouvrage ne prévoit pas d'avance.

G - Délai d'exécution

Les prestations seront réalisées dans un délai global prévisionnel de semaines/mois.

Ce délai se décompose comme suit :

Tranche	Délai
TF : Façade A	
TO1 : Façade B	
TO2 : Façade C	
TO3 : Façade D	
Total	

Un ordre de service sera établi pour le démarrage de chaque tranche.

H - Paiements

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter leur montant au crédit du compte : **(veuillez joindre un RIB)**

1/ OUVERT AU NOM DE :

SOUS LE N° :

A (banque ou C.C.P.) :

2/ OUVERT AU NOM DE :

SOUS LE N° :

A (banque ou C.C.P.) :

3/ OUVERT AU NOM DE :

SOUS LE N° :

A (banque ou C.C.P.) :

I – Augmentation de la masse des prestations

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée aux conditions prévues à l'article R.2194 du code de la commande publique

J – Signature du marché par le titulaire

J1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

J2 – Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement :

- ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement (*joindre les pouvoirs en annexe du présent document.*)
- signent le présent acte d'engagement

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

K – Décision de l'acheteur

Est acceptée la présente offre pour valoir Acte d'Engagement,

A Poitiers, le

Le pouvoir adjudicateur